



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV402 - 11 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

Centre hospitalier Sainte-Anne

2015337-0020 - Délégation n°2015-017 - DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE

Rectorat de l'académie de Créteil

2015341-0025 - arrêté portant délégation de signature à Monsieur Rémi BONNET, chef du service constructeur de l'académie de Créteil

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

2015341-0028 - arrêté n° 2015-009 ADM modifiant les arrêtés n° 2015-001 ADM et n° 2015-008 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015337-0020

Signé le jeudi 03 décembre 2015

Centre hospitalier Sainte-Anne

Délégation n°2015-017 - DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DE LA
PHARMACIE DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE



Délégation n°2015-017

**DELEGATION – DIRECTION COMMUNE
DELEGATION PARTICULIERE AU SERVICE DE LA PHARMACIE DU CENTRE
HOSPITALIER SAINTE ANNE**

Le Directeur de la Direction commune,

- Vu le code de la santé publique dans ses parties relatives au fonctionnement des hôpitaux publics,
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- Vu la convention de la Direction Commune du 29 octobre 2013 entre le Centre hospitalier Sainte-Anne, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche et le Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse,
- Vu l'arrêté nommant Jean-Luc CHASSANIOL directeur du Centre hospitalier Sainte-Anne, de l'Etablissement Publics de Santé Maison Blanche et du Groupe Public de Santé Perray-Vaucluse, à compter du 06 janvier 2014,

DECIDE

Article 1er.

Une délégation est donnée à Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, praticien hospitalier à la pharmacie, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions.

Cette délégation est limitée aux médicaments, dispositifs médicaux entrant dans le cadre de sa compétence, fournitures stériles, fluides et gaz à usage médical.

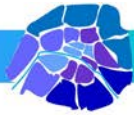
Cette délégation s'étend également aux produits non stériles gérés par la pharmacie selon une liste établie conjointement et révisée annuellement par la pharmacie et la direction des achats et de la logistique (liste archivée à la pharmacie et à la direction des achats et de la logistique).

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, une délégation est donnée à Madame le Docteur Christine RIEU et à Madame le Docteur Nolwenn ROYER, Praticiens à la pharmacie, à l'effet de signer au nom du directeur les pièces mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, de Madame le Docteur Christine RIEU et de Madame le Docteur Nolwenn ROYER, une délégation est donnée à Madame le Docteur Christine MOUTONNIER et à Madame le Docteur Anne-Solène MONFORT, Praticiens à la pharmacie, à l'effet de signer au nom du directeur



les pièces mentionnées à l'article 1^{er} de la présente délégation, dans les mêmes limites d'attribution que la délégation de signature accordée à Madame le Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV, à Madame le Docteur Christine RIEU et à Madame le Docteur Nolwenn ROYER.

Article 4.

La présente délégation remplace la délégation en date du 1^e septembre 2014 et prend effet le 3 décembre 2015.

Article 5.

La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Madame la Trésorière Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

Jean-Luc CHASSANIOL

Docteur Emmanuelle ADVENIER-IAKOVLEV

Docteur Christine RIEU

Docteur Nolwenn ROYER

Docteur Christine MOUTONNIER

Docteur Anne-Solène MONFORT



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015341-0025

Signé le lundi 07 décembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature à Monsieur Rémi BONNET, chef du service constructeur de l'académie de Créteil



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 7 décembre 2015 portant délégation de signature à
Monsieur Rémi BONNET, chef du service constructeur
de l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1^{er} avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2008 nommant monsieur Rémi BONNET ingénieur en chef 2^{ème} groupe des travaux publics de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2014 nommant monsieur Frédéric MAGNEN ingénieur d'études de deuxième classe au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Rémi BONNET, ingénieur en chef 2^{ème} groupe des travaux publics de l'Etat, chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Certification conforme de tous les documents relatifs aux marchés publics relevant du service constructeur de l'académie de Créteil ;
- Notification des marchés et des actes relevant de leur gestion ;
- Marchés d'un montant inférieur à 25.000 euros hors taxes ;
- Certification des services faits par les titulaires des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Rémi BONNET, délégation de signature est donnée à :

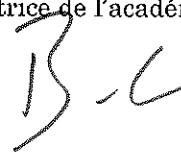
Monsieur Frédéric MAGNEN, adjoint au chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 avril 2015.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Créteil, le 7 décembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil



Béatrice GILLE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015341-0028

Signé le lundi 07 décembre 2015

Service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

arrêté n° 2015-009 ADM modifiant les arrêtés n° 2015-001 ADM et n° 2015-008 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service
Interacadémique des Examens et Concours

**ARRETE n°2015-009 ADM modifiant les arrêtés n°2015-001 ADM
et n°2015-008 ADM
portant délégation de la signature administrative du Directeur
du Service Interacadémique des Examens et Concours.**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

VU le Code de l'Education, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222-31, D.222-32 et D.222-33 ;

VU l'arrêté ministériel du 8 mars 2013 portant nomination de Monsieur Vincent GOUDET directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2015 nommant Madame Alexandra ENGELBRECHT secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et concours.

VU l'arrêté n°2015-001 ADM du 20 avril 2015 portant délégation de la signature administrative du directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours.

ARRETE :

Article 1 :

Les mots « **Madame Ingrid KLEIN**, chef de la division de l'enseignement général et technologique » de l'article 1 de l'arrêté n°2015-001 ADM sont modifiés par les mots « **Madame Magali OUALID**, chef de la division de l'enseignement général et technologique ».

Article 2 :

A compter du 1^{er} janvier 2016, les mots « Monsieur Olivier FIGER, chef de division par intérim de l'enseignement général et technologique » sont supprimés de l'article 1 de l'arrêté n°2015-008 ADM, modifiant l'arrêté n°2015-001 ADM.

Article 3:

La secrétaire générale du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Arcueil, le 7 décembre 2015.

Le Directeur du Service Interacadémique
des Examens et Concours


Vincent GOUDET



**Signature des personnes ayant reçu
délégation de la signature administrative :**

Madame Magali OUALID, chef de la division de l'enseignement général et technologique.

